

**CONSTRUCTION DE 15 MAISONS INDIVIDUELLES
BOULEVARD J. BOUIN – 34500 BEZIERS
COTE PINEDES**

NOTICE DESCRIPTIVE

Prévue par l'article R.261-13, alinéa 3 du CCH (ancien article 18, alinéa 3 du décret n° 67-1166 du 22 décembre 1967) et fixée par l'arrêté du 10 mai 1968

Maître d'Ouvrage

ZELIDOM

154 bis, Allée de Barcelone – CS 58505
31 068 TOULOUSE Cedex 6

MAISONS INDIVIDUELLES

PREAMBULE

La construction se conformera aux lois et réglementations en vigueur, aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment et aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Réglementation Acoustique, la Réglementation Thermique (RT 2012) et à la Réglementation Handicapés (Arrêté du 1^{er} Août 2006).

Suivant les prescriptions du concessionnaire réseau électrique, la résidence pourra être équipée d'un transformateur électrique.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé. Un Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et protection de la santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Décapage de terre végétale et stockage pour emploi.

Terrassements en pleine masse pour la plateforme du bâtiment, terrassements en rigoles, en trous et/ou en puits pour les fondations des bâtiments.

Evacuation des terres excédentaires.

1.1.2 Fondations

Fondations en béton armé, de type superficielles, semi-profondes ou par pieux ou par renforcement du sol, selon les prescriptions de l'étude géotechnique et du bureau d'étude béton.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet.

1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet.

1.2.2 Murs de façades

1.2.2.1 Murs des étages intermédiaires

En maçonnerie de terre cuite, ou d'aggloméré de ciment ou béton banché, épaisseur variable selon calcul de l'ingénieur béton.

Les façades seront revêtues selon le cas :

- enduits décoratifs monocouches de différentes teintes,
- suivant plans de façades et de localisation de l'architecte/

Doublage intérieur des logements par complexe plaque de plâtre et isolant, nature et épaisseur selon définition par le bureau d'étude thermique (BET) et la réglementation en vigueur.

1.2.2.2 Murs du dernier niveau

Dito 1.2.2.1

1.2.3 Murs pignons

Dito 1.2.2.1

1.2.4 Murs mitoyens

Dito 1.2.2.1

1.2.5 Murs extérieurs divers

Dito 1.2.2.1

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Dito 1.2.2.1

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs :

Murs entre deux logements habitables :

- voile béton armé ou maçonnerie, épaisseur variable selon les calculs du BET structure.

Murs entre logements et garage mitoyen :

- maçonnerie de terre cuite, ou d'aggloméré de ciment,
- doublage côté logements par complexe plaque de plâtre et isolant, nature et épaisseur selon définition par le bureau d'étude thermique et la réglementation en vigueur.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers RDC

Planchers poutrelles hourdis sur vide sanitaire pour les logements. Dallage pour les garages

1.3.2 Planchers sur étages courants

Planchers en béton armé sur prédalles, épaisseurs variables selon les calculs du BET structure, conformément aux réglementations acoustiques, thermiques et aux règles de stabilité des ouvrages en vigueur.

1.3.3 Planchers sous terrasses

Sans objet

1.3.4 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Sans objet.

1.3.5 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Cloisons sèches, de type PLACOPLAN ou équivalent, épaisseur 50mm, composée d'une âme alvéolaire et de parements par plaques de plâtre.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Dito 1.4.1

Parement par plaques hydrofuges et protection en pied de cloison pour les salles de bains et salles d'eau.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers d'étages

Escaliers intérieurs en bois :

- escaliers avec marches (contremarches uniquement pour les T4),
- garde-corps, balustres et mains courantes,
- finition par lasure.

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduit de fumée des locaux des maisons

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux des maisons

Ventilation des maisons par VMC individuelles simples flux :

- conduits verticaux et horizontaux réalisés en acier galvanisé.

Gaines verticales d'habillage et de protection des conduits.

Soffites d'habillage et de protection des conduits horizontaux réalisés en plaques de parement plâtre sur ossatures métalliques, comprenant des laines minérales.

1.6.3 Conduits d'air frais

Sans objet.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de la chaufferie

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Par canalisation en zinc, en aluminium ou PVC, en façades des bâtiments ou en gaines techniques.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Colonnes de chutes des eaux usées et des eaux vannes en PVC, cheminement dans les gaines techniques secondaires.

1.7.3 Canalisations en sous-sols

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

Raccordement au réseau EU/EV en limite de propriété.

Raccordement au réseau EP en limite de propriété.

1.8 TOITURE

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente en bois, de type industrielle ou traditionnelle, comprenant le traitement des bois.

Couverture en tuiles de terre cuite.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Etanchéité par complexe bicouche élastomère ou membrane PVC, autoprotégée ou avec protection lourde

1.8.3 Souches de cheminée, ventilations et conduits divers

Sorties de toiture pour les événements de chutes EU/EV.

1.8.4 Isolation

Isolation en combles selon définition par le bureau d'étude thermique.

Isolation sous étanchéité selon définition par le bureau d'étude thermique.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS
--

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales, de la salle d'eau, de la salle de bain ou du WC

Carrelage en grès cérame, dans la gamme série série House de chez PIUBELL'ARTE ou équivalent :

- dimension 45x45cm, classement U3P3
- pose sur isolant thermo acoustique ou sur résilient phonique, selon l'étage,
- pose droite, comprenant plinthes assorties.

- **Pour les chambres et le palier de l'étage :**

Dito 2.1.1

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de services

Dito 2.1.1

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Dito 2.1.1

2.1.4 Sols des balcons, loggias, terrasses

Finition en lames bois

2.2 REKETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service (cuisine, salle d'eau et salle de bains)

a) Cuisine

sans objet

b) Salle de bains et salle d'eau

Carreaux de faïence de format dans les gammes de chez PIUBELL'ARTE, format 20x50cm :

- au pourtour des baignoires et des douches, pose à 2.20 m
- comprenant le traitement des tabliers de baignoire,
- pose collée, traitement étanche préalable, comprenant les joints.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Sans objet.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4 Sous-face balcons

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries extérieures, châssis, fenêtres et portes fenêtres en PVC (teinte conforme au Permis de Construire) :

- double vitrage isolant selon définition dans étude thermique, en conformité avec la réglementation thermique et le classement acoustique des façades,
- allèges vitrées avec vitrage type stadip opale,
- coffres de volets roulants de type monobloc avec les menuiseries.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services

Dito 2.4.1 avec vitrage opale pour les salles de bains, salles d'eau et wc

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 Pièces principales

Volets roulants électriques en lames PVC ou Alu double paroi, de type monobloc avec les menuiseries équipées.

2.5.2 Pièces de services

Pour les menuiseries dans les salles d'eau, salles de bains et/ou WC, les vitrages seront opales.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries des portes d'entrées et/ou palières de type métalliques à peindre.

2.6.2 Portes intérieures

Portes à âme alvéolaire de 40mm d'épaisseur, de couleur blanche, finition laquée d'usine de type MALERBA ou équivalent.

Quincaillerie : béquille double de chez ASSA ABLOY ou équivalent et butoirs de porte assortis. Serrure à mortaiser avec bec de canne à condamnation pour les salles de bains, salles d'eau et WC.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Les impostes seront réalisées dans le même matériau que le cloisonnement.

2.6.4 Portes d'entrée

Porte à âme pleine et parement en tôles galvanisé, finition rainurée ou lisse, référence de chez MALERBA ou équivalent :

- serrure 3 points, béquilles doubles de chez ASSO ABLOY,
- finition à peindre

2.6.5 Portes de placards

Porte en panneau de particules à parement mélaminé décor frêne ou lisse de 10 mm d'épaisseur, de type SOGAL, KENDOORS ou équivalent.

- portes coulissantes pour les placards d'une largeur supérieure à 1.00m
- portes battantes pour les placards d'une largeur inférieure à 1.00m.

2.6.6 Portes des locaux de rangement

Dito 2.6.2

2.6.7 Moulures et habillage

Sans objet.

2.6.8 Divers / gaines / soffites et ou faux plafonds

Selon plan : pour dévoiement de réseaux.

Hauteur minimale sous faux-plafond : 2.00m

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Sans objet.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Grilles de défenses métalliques, finition par peinture anti rouille, pour les fenêtres non pourvues de volets roulants

2.7.3 Ouvrages divers

Sans objet.

2.8 PEINTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet (menuiseries PVC)

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrureries

Mise en peinture des grilles de défense.

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

Sans objet.

2.8.1.5 Façades

Sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures :

2.8.2.1 Sur menuiseries

Travaux préparatoires sur support bois :

- application de deux couches de peinture glycéro blanche.

2.8.2.2 Sur murs

Travaux préparatoires sur support plâtre ou béton.

- **Dans les pièces sèches :**
 - Peinture lisse, finition velours, acrylique blanche 2 couches sans COV lavable
- **Dans les pièces humides :**
 - Peinture lisse, finition velours, acrylique blanche 2 couches sans COV lavable

2.8.2.3 Sur plafonds

Travaux préparatoires sur support plâtre ou béton.

- **Dans les pièces sèches et cuisine :**
 - projection d'une gouttelette blanche finition grain fin
- **Dans les pièces WC, SDB et SDE :**
 - projection d'une gouttelette blanche finition grain fin,
 - application de deux couches de peinture acrylique, sans COV, aspect velours.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Les radiateurs seront livrés peints d'usine, teinte blanche.

2.8.2.5 Escalier bois

Travaux préparatoires :

- application de deux couches de lasure.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc-évier robinetterie

Sans objet – Attentes AEP et EU

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Meuble vasque dans les salles de bains étages, référence GB Négoco ou équivalent, largeur selon plans.

- meuble équipé de deux tiroirs,
- miroir avec applique(s) à LED.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet

2.9.1.4 Armoire et sèche linge

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Distribution eau de chaque maison, depuis niche extérieure :

- dispositif de manchette prévu pour la pose ultérieure des compteurs individuels,
- robinet d'arrêt situé à l'entrée de chaque maison.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Production d'eau chaude par ballon thermodynamique, situé dans le logement.

Distribution intérieure en tube cuivre ou PER, pose encastrée ou aérienne :

- nourrices de distribution au droit de l'équipement de production d'eau chaude et/ou dans un placard.

2.9.2.4 Evacuations

Evacuation des appareils sanitaires par canalisations en tube PVC, de Ø appropriés, pose en apparent, jusqu'aux gaines techniques secondaires.

Colonne de chutes dans les gaines techniques secondaires, en tube PVC, prolongement des canalisations jusqu'en toiture pour événements.

2.9.2.4 Distribution de gaz

Sans objet

2.9.2.6 Branchements en attente

Les emplacements lave-vaisselle (LV) ou lave-linge (LL) sont indiqués sur les plans (électroménager non fourni).

Les attentes (alimentation et évacuation) seront situées au droit de l'emplacement ou à proximité de celui-ci.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Appareils NF ou CE.

a) Baignoires

Baignoire en acier émaillé de chez ROCA ou équivalent, dimension 170x70cm, couleur blanche :

- robinetterie mitigeuse système bains/douches, à économiseur d'eau, avec barre de douche et flexible, finition chromée,
- vidage automatique.

b) Receveurs de douche pour les T4

- Douche à l'italienne ou receveur à carreler suivant réglementation PMR :
- robinetterie mitigeuse, à économiseur d'eau, avec barre de douche et flexible, finition chromée,

c) Vasque ou lavabo

Plan un ou deux vasques sur meuble, largeur suivant plan, référence de chez GB Négocie ou équivalent :

- plan vasque en matériau composite,
- robinetterie mitigeuse à économiseur d'eau, finition chromée,
- meuble réalisé en panneaux mélaminés épaisseur 19mm, avec deux ou quatre tiroirs selon largeur, finition au choix,
- un miroir au dessus du meuble avec un éclairage en applique,

d) Bidet

Sans objet.

e) Lave-mains

Lave-mains en céramique blanche dans les salles d'eau et wc du rez-de-chaussée

f) Bloc cuvette-réservoir

Bloc WC avec cuvette sur pied et réservoir attenant, en céramique blanche :

- mécanisme de chasse d'eau, bouton poussoir à deux positions (3/6 litres), robinet d'arrêt,
- abattant double rigide en PVC blanc.

2.9.2.8 Robinetterie

Robinetterie mitigeuse à tête céramique de chez GROHE ou équivalent. Certification NF ou CE.

2.9.2.9 Accessoires divers

a) Pour les baignoires

Trappe de visite intégrée dans le tablier.

b) Receveur de douche

Sans objet.

2.9.3 Equipements électriques :

2.9.3.1 Type d'installation

Installation électrique conforme aux normes NF C14-100 et NF C15-100 et la réglementation PMR.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Suivant études et type de chauffage.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Appareillage de référence OVALYS de chez SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent,

a) Entrée

Un point lumineux en plafond (douille DCL), sur simple allumage,
Un PC 10/16A 2P+T,
Un tableau abonné avec protection des circuits (suivant plan, position possible dans une autre pièce),
compris compteur électrique.

b) Cuisine

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,
Un point lumineux en applique au dessus de l'évier (douille DCL), commande de type simple allumage,
Une ou deux sorties 16A+T pour machines à laver (selon plans),
Une sortie bout de fil 32A+T (plaque de cuisson),
Deux PC 10/16A 2P+T en partie basse pour four et réfrigérateur
Six PC 10/16A 2P+T (compris 1 hotte et 1 micro-ondes), dont une à hauteur de l'interrupteur.

c) Séjour

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,
Un PC 10/16A 2P+T par tranche de 4 m² de surface de séjour, dont une à hauteur de l'interrupteur
Une prise RJ45 grade 3 TV + conjoncteur Télécom (RJ45).

d) Chambres

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,
Quatre PC 10/16A 2P+T, dont une à hauteur de l'interrupteur,
Une prise RJ45 grade 3 TV pour la chambre principale,
Une prise RJ45 pour les autres chambres.

e) Salle de bain/salle d'eau

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,
Une alimentation pour éclairage meuble vasque, commande de type simple allumage,
Deux PC 10/16A 2P+T dont une à hauteur de l'interrupteur,
Une sortie 20A+T pour machine (si l'emplacement est prévu dans la SDB ou SDE).

f) WC

Un point lumineux (douille DCL), commande sur simple allumage,
Un PC 10/16A 2P+T à hauteur de l'interrupteur.

g) Dégagement

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande sur simple allumage ou va et vient selon
longueur du dégagement,
Un PC 10/16A 2P+T.

h) Pièce rangement/cellier

Sans objet

i) Terrasses extérieures (une par maison)

Un point lumineux en applique avec hublot étanche, commande sur simple allumage depuis séjour avec
interrupteur lumineux,
Une prise étanche.

j) Garage

Un point lumineux en applique (douille DCL), commande sur simple allumage,
Une prise 10/16A 2P+T de qualité extérieure.

k) Escalier

Un point lumineux en applique (douille DCL), commande sur va et vient.

l) Porche entrée

Un point lumineux en applique ou plafonnier avec hublot étanche, commande sur simple allumage depuis l'entrée avec interrupteur lumineux.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sonnette bouton poussoir, avec carillon intégré dans le tableau électrique du logement.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations :

2.9.4.1 Type d'installation

Electrique

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par une température minima extérieure de -5°C

- séjour: 19°C
- chambres et cuisine : 18°C
- salle de bain, salle d'eau et WC : 21°C

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Pour les pièces de vie, séjour/cuisine, chambres :

- Panneaux rayonnants et split dans le séjour

Pour les salles de bains et salles d'eau :

- radiateur sèche-serviettes

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Ventilation mécanique contrôlée de type collective simple flux.

- extraction de l'air vicié dans les pièces humides (cuisine, SDB, SDE et WC) par bouches hygrorégulables B.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les prises d'entrée d'air individuelles seront intégrées dans les menuiseries extérieures des pièces principales (séjour et chambres) :

- dispositif conforme à la réglementation thermique et acoustique en vigueur.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement :

2.9.5.1 Placards

Aménagements réalisés en panneaux mélaminés épaisseur 19mm, blanc, avec les chants apparents blancs.

Pour les placards d'une largeur de 1,20m maximum :

- aménagement de type penderie sous tablette chapelière.

Pour les placards d'une largeur supérieure à 1,20m :

- une séparation verticale, positionnée selon le cas à la moitié ou au tiers de la largeur du placard,
- une tablette chapelière à une hauteur de 1,80m,
- sur une moitié ou les 2/3 de largeur, aménagement de type penderie,
- sur une moitié ou le tiers restant, aménagement de quatre étagères sur la hauteur disponible, comprenant crémaillères métalliques ou taquets.

Les placards des ballons thermodynamiques ne sont pas équipés.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Pas d'aménagement prévu.

2.9.6 Equipements de télécommunications :

2.9.6.1 Télévision

Installation individuelle de télévision permettant la réception de la FM et des chaînes de la TNT.

Une prise dans le séjour et dans la chambre principale.

2.9.6.2 Téléphone

Un connecteur téléphonique (RJ45) dans le séjour, dans chaque chambre.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée des maisons

Sans objet.

2.9.7 Autres équipements

2.9.7.1 Fourreaux pour la fibre optique

Fourreaux pour la fibre optique en attente depuis les coffrets/regards extérieurs en limite de résidence jusqu'au tableau électrique individuel de chaque villa :

- fibre optique, baies de dérivation/brassage et branchements divers non fournis.

2.9.7.2 Panneaux photovoltaïques

Panneaux photovoltaïques pour la production locale d'électricité en autoconsommation, pour les villas 3 et 4 selon préconisation du bureau d'étude thermique.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CELLIERS

3.1.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.1.2 Plafonds

Sans objet.

3.1.3 Sols

Sans objet.

3.1.4 Portes d'accès

Sans objet.

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

Sans objet.

3.2 GARAGE

3.2.1 Murs ou cloisons

Finition brut

3.2.2 Plafonds

Finition brut ou isolation suivant étude thermique

3.2.3 Sols

Finition brut.

3.2.4 Portes d'accès

Les garages sont équipés d'une porte de type basculante à fermeture par clef,

3.2.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.2.6 Equipement électrique

Un point lumineux en plafond avec hublot étanche, commande sur simple allumage avec interrupteur lumineux,

Une prise étanche.

Fourreaux depuis GTL pour installation ultérieure de recharge véhicules électriques.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol

Revêtement en béton balayé ou enrobé

3.3.2 Délimitation au sol

Bordures et marquage au sol

3.3.3 Système de repérage

Une place aérienne devant chaque maison.

Places PMR normalisées

3.4 JARDINS ET CLOTURES

3.4.1 Plantations d'arbres et arbustes à fleurs

Suivant plan d'aménagement du paysagiste.

3.4.2 Engazonnement

Sans objet

3.4.3 Clôtures sur piétonnier

Clôture en panneaux rigides.

3.4.4 Clôtures entre jardins mitoyens

Clôtures séparatives des jardins privatifs en panneaux rigides.

3.4.5 Clôtures avec les propriétés voisines

Clôtures séparatives des jardins privatifs en panneaux rigides.

4 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX MAISONS ET LEURS EQUIPEMENTS

4.1 VOIRIE ET PARKINGS

4.1.1 Voirie d'accès

Voiries de type partagées véhicules/piétons :

- en enrobé noir pour les véhicules,
- en enrobé grenailé ou enrobé ou béton balayé pour la partie circulation piétonne.

4.1.2 Trottoirs

En béton balayé ou en enrobé

6.1.3 Parkings visiteurs

En enrobé ou en graviers stabilisés

4.2 CIRCULATION DES PIETONS

4.2.1 Chemin d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

En béton balayé ou en stabilisé ou en enrobé

4.3 ESPACES VERTS

4.3.1 Plantations d'arbres, arbustes et fleurs

Aménagement des abords conformément au permis de construire

4.3.2 Engazonnement / paillis

Suivant plan du permis de construire

4.3.3 Arrosage

Arrosage de type goutte à goutte pour les haies, les arbres et arbustes.

4.3.4 Bassins décoratifs

Sans objet

4.3.5 Chemins de promenade

Cheminements piétons, selon plans des aménagements :

- en béton balayé,
- en stabilisé,
- en enrobé

4.4 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Sans objet.

6.4.2 Equipements

Sans objet.

4.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

4.5.1 Signalisation de l'entrée de la résidence

- Eclairage extérieur par appliques, bornes basses et/ou candélabres, sur cellules photoélectriques :
les degrés d'éclairement seront conformes à la norme PMR.

4.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

- Eclairage réalisé par appliques, bornes basses et/ou candélabres, sur cellule photoélectrique :
- les degrés d'éclairement seront conformes à la norme PMR.

4.6 CLOTURES

4.6.1 Sur rue

Suivant permis de construire ou clôtures en panneaux rigides.

4.6.2 Avec la propriété voisine

Suivant permis de construire ou clôtures en panneaux rigides.

4.7 RESEAUX DIVERS

4.7.1 Eau

Raccordement au réseau général de la ville.

4.7.2 Gaz

Sans objet

4.7.3 Electricité (poste de transformation extérieur)

Raccordement au réseau général Enedis.

4.7.4 Postes incendie, extincteurs

Selon la réglementation incendie.

4.7.5 Egouts

Evacuation au réseau général de la ville.

4.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

4.7.7 Télécommunications

Raccordement au réseau général effectué par...

4.7.8 Drainage du terrain

Avaloirs et canalisations répartis dans les jardins privatifs le long du boulevard et côté lotissement.
Exutoire : regard en attente du lotisseur avant bassin de rétention

4.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, aires, cours et jeux

Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement selon réglementation de la ville.

NOTA :

Le Maître d'Ouvrage ou Vendeur se réserve le droit de modifier certains détails dans la mesure où, en cours de travaux, apparaît une obligation technique ou une possibilité d'amélioration. La présente notice indique des noms de marques et des types de fournitures et matériaux choisis selon des critères de qualité définis. Si ceux-ci

étaient indisponibles ou si leur approvisionnement n'était pas compatible avec le bon déroulement des travaux, le Maître d'Ouvrage ou Vendeur se réserve le droit d'adopter d'autres types ou marques dans la mesure où ils apportent des performances au moins équivalentes aux caractéristiques de base. Les tolérances d'usage seront admises en ce qui concerne les dimensions et surfaces.

Fait à Toulouse, le 25.04.2023